

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 240212-03)**

**SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024**

*L'an deux mil vingt quatre et le douze du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le six février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFIET, Pierre DAGOIS, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFIET,	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS.	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**INTÉGRATION DE LA COMMUNE AU SERVICE COMMUN « OBSERVATOIRE FISCAL PARTAGÉ » DE LA CAPB**

Monsieur le Maire informe que depuis 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et ses communes membres se sont dotées d'un observatoire fiscal partagé.

Ce dernier a pour vocation d'accompagner les communes dans le domaine de la fiscalité directe locale en matière de suivi et de fiabilisation des bases d'imposition, d'aide à la décision et de veille concernant l'impact des évolutions législatives et réglementaires sur les ressources communales.

En 2023, la CAPB a signé avec la Direction départementale des finances publiques une charte intégrant cette offre d'ingénierie.

La CAPB propose aujourd'hui de formaliser l'existence de cet observatoire fiscal partagé sous la forme d'un service commun, étant précisé que le coût de ce service restera pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

- ***valide l'intégration de la commune de Bidart au sein du service commun « Observatoire fiscal partagé » ;***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que ses éventuels avenants.***

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

EMMANUEL ALZURI



---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 14.02.2024  
et publication ou notification du 16.02.2024

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

EMMANUEL ALZURI

